



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 58795

Texte de la question

M Jean-Paul Calloud appelle l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur l'interet que représenterait pour les malades en attente d'une greffe la connexion reguliere du fichier francais des donneurs volontaires de moelle osseuse avec celui des Etats-Unis d'Amerique. Il lui demande si les negociations engagees par le Gouvernement a cette fin sont susceptibles d'evoluer favorablement et rapidement.

Texte de la réponse

Reponse. - Si une interconnexion informatique des fichiers europeens de donneurs de moelle osseuse a pu etre progressivement realisee avec le fichier francais, en contrepartie la connexion avec le fichier americain (National marrow donor program) n'est toujours pas operationnelle. Les informations sont, jusqu'a ce jour, transmises ou recues au moyen d'un telecopieur. L'association France greffe de moelle, gestionnaire du fichier francais, a conclu avec le NMDP en mars 1991 un accord de partenariat qui lui confere desormais l'exclusivite pour engager toute procedure d'interrogation du fichier americain. Des negociations ont ete engagees ces mois derniers pour envisager la mise au pont d'un logiciel de communication permettant a terme la connexion effective des deux fichiers. Selon toute vraisemblance et en l'etat actuel des pourparlers, cette connexion devrait pouvoir etre mise en place au terme de l'annee 1992. Il convient cependant de rappeler qu'il n'est procede a l'interrogation du fichier americain que lorsque aucun donneur n'a pu etre trouve a partir du fichier francais et des fichiers europeens. Pour ces raisons, l'interrogation de ce fichier reste exceptionnelle ; jusqu'ici seulement quatre patients ont pu etre greffes par son intermediaire. Enfin et contrairement a une idee recue, la taille du fichier ne constitue pas un element determinant, c'est plutot la compatibilite entre la population du fichier et la population desservie par ce fichier qui doit etre prise en compte.

Données clés

Auteur : [M. Calloud Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58795

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2644